

**SELARL EL BAZE CHARPENTIER
SOLVE ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
Maître Hélène CHARPENTIER
41, rue du Four
75006 PARIS**

Par e-mail :
helene.charpentier@solve-aj.fr
elsa.labrunie@solve-aj.fr

V/Réf : 535 - ASSOCIATION PROJET ISIKA

Cher Maître,

Par jugement en date du 16 juin 2023, le Tribunal judiciaire de Nanterre a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de l'association dont les références sont visées en marge (ci-après l'« **Association en RJ** »), et vous a désignée en qualité d'Administrateur Judiciaire.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité de procéder à la reprise de tout ou partie du capital de l'Association en RJ (la « **Reprise** »), l'Association en RJ et vous-même, en qualité d'Administrateur Judiciaire, allez être amenés à nous transmettre ainsi qu'à nos Représentants (tels que définis ci-après) certaines Informations Confidentielles (telles que définies ci-après).

La présente lettre (l'« **Engagement de Confidentialité** ») a pour objet de définir les conditions selon lesquelles notre société ainsi que ses Représentants s'engagent à préserver la confidentialité des Informations Confidentielles.

Pour les besoins de l'Engagement de Confidentialité, sont considérées comme constituant des "**Informations Confidentielles**" toutes informations ayant trait à l'Association en RJ et à ses activités, de quelque nature qu'elles soient, que l'Association en RJ (ce qui comprend ses employés, mandataires sociaux et conseils respectifs) et vous-même pourriez nous communiquer par écrit ou verbalement, préalablement ou après la date du présent Engagement de Confidentialité, à notre société et ou à l'un quelconque de ses associés/actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils (y compris juridiques, comptables ou financiers) ainsi qu'à tout établissement financier envisageant de participer au financement de la Reprise (ensemble, les « **Représentants** »).

Nos engagements au titre de l'Engagement de Confidentialité ne portent pas sur les Informations Confidentielles dont nous pourrions établir qu'elles sont connues du public autrement que du fait d'une divulgation opérée par notre société ou ses Représentants en violation de leurs obligations au titre de l'Engagement de Confidentialité ou de toute autre obligation de confidentialité leur incombant.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons, pour nous-mêmes et pour le compte de nos Représentants dont nous nous portons fort, par la signature de l'Engagement de Confidentialité, sans condition, limitation ou restriction aucune, à n'utiliser les Informations Confidentielles aux seules fins d'étudier la Reprise, d'en définir et négocier les modalités. En particulier, nous n'utiliserons pas les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, d'une manière qui pourrait causer un préjudice à l'Association en RJ ou à ses Représentants.

Dans l'éventualité où nous ne donnerions pas suite à la Reprise pour quelque raison que ce soit, nous nous engageons à le notifier à l'Administrateur Judiciaire dans les meilleurs délais.

Nous nous engageons à ne pas approcher, directement ou indirectement, les employés de l'Association en RJ durant un délai de un (1) an à compter de la signature des présentes, sauf accord spécifique des dirigeants de l'Association en RJ ou de l'Administrateur Judiciaire, et en particulier en vue de les recruter.

Nous nous engageons également, jusqu'à la date de réalisation de la Reprise ou, à défaut de réalisation de la Reprise par notre société, pendant une période de un (1) an à compter de la date des présentes, à ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires, directement ou indirectement, pour notre compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne dont nous savons qu'elle est en relation d'affaires avec l'Association en RJ ni à ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations entre l'Association en RJ et ses clients, fournisseurs ou autres relations d'affaires.

Nous reconnaissons que ni l'Administrateur Judiciaire, ni l'Association en RJ, ni aucun de ses Représentants respectifs ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des Informations Confidentielles et qu'ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par notre société ou ses Représentants ni des erreurs ou omissions qu'elles pourraient contenir.

Nous prendrons toute disposition nécessaire pour faire respecter par nos Représentants les mêmes obligations que celles qui sont imposées à notre société par l'Accord de Confidentialité et notre société se portera fort du respect des termes de l'Engagement de Confidentialité par ses Représentants, de telle sorte que toute violation de l'Engagement de Confidentialité par ce Représentant sera considérée comme étant le fait de notre société.

Les obligations contenues dans l'Engagement de Confidentialité prendront effet à compter de la date de sa signature et resteront en vigueur jusqu'à la date de réalisation de la Reprise, ou, à défaut de réalisation de la Reprise par notre société, pendant une période de un (1) an.

L'Engagement de Confidentialité est expressément soumis au droit français. Tout différend, contentieux, litige ou réclamation, de quelque nature que ce soit, résultant de ou se rattachant à l'Engagement de Confidentialité (ou à toute action entreprise en application de ses dispositions) ou à sa conclusion, sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Veillez agréer, Cher Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Société :
Représenté par :

Adresse :

Fait à
Le
Signature

Merci d'indiquer ci-dessous la liste des personnes (et adresses email) auxquelles il convient d'envoyer un lien d'accès à la data room :